

légers, assez grands et de résistance structurale appropriée, tout en offrant une isolation thermique intéressante grâce à la porosité des matériaux,

#### NOMBREUX ESSAIS

On a fait de très nombreux essais dans le but d'améliorer le moulage et le séchage de ces mousses d'argile en vue d'obtenir de gros blocs. On a ainsi trouvé que si l'on ajoute deux ingrédients aux mélanges d'argile, d'eau et de liqueur, en très petites quantités, la solidification thixotropique est grandement améliorée et les fissures apparaissant au séchage sont réduites.

Le nombre de différents mélanges que l'on peut obtenir est donc très grand puisque cinq composantes entrent dans le mélange. En conséquence, une fois que l'on a pu trouver des proportions satisfaisantes on ne s'en éloigne guère. Il s'agit principalement d'expériences à petite échelle où l'on fait varier la quantité d'eau pour obtenir une densité de mousse plus ou moins grande et examiner les propriétés du produit obtenu.

Après dix minutes d'agitation ou "fouettage", le mélange a une consistance rappelant celle de la crème fouettée épaisse et il se moule facilement mais, dès que l'on ne l'agite plus, il se fige.

C'est donc dès l'arrêt du fouettage que l'on place ce mélange dans des moules métalliques où il se fige en cinq minutes. On le démoule et les blocs obtenus sont séchés durant la nuit à 140° F en milieu très humide pour réduire au minimum les possibilités de fissuration durant la diminution de volume. Enfin, les blocs sont cuits à 1800° F, puis on les laisse se refroidir.

#### ACCORD SUR LA SÉCURITÉ SOCIALE

Un Accord sur la sécurité sociale entre le Canada et la République fédérale d'Allemagne a été ratifié, récemment, à Ottawa, et entrera en vigueur dès sa ratification par les deux pays signataires.

Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, M. John Munro a signé au nom du Canada et le professeur Kurt Jantz, Directeur ministériel au ministère du Travail et des Affaires sociales a signé pour la République fédérale d'Allemagne.

"Cet Accord marque un progrès important dans les efforts visant à assurer aux Canadiens d'origine allemande les droits de sécurité sociale qu'ils ont acquis avant de venir au Canada", a déclaré monsieur Munro; il assure, pour la première fois, la réciprocité entre nos deux pays sur les questions de sécurité sociale. Jusqu'à ce jour, en effet, la République fédérale d'Allemagne soutenait qu'elle ne pouvait payer les pensions auxquelles avaient con-

#### POSSIBILITÉS DIVERSES

M. Macaulay a pu ainsi produire un grand nombre de matériaux différents depuis des céramiques fragiles ne pesant que 15 livres par pied cube jusqu'à des matériaux dont les propriétés sont proches de la brique ordinaire. La résistance de ces matériaux est fonction de la densité et elle est de l'ordre de 1,000 livres par pied carré pour un poids de 50 livres par pied cube.

M. Macaulay n'a toutefois pas encore réussi comme il le désirait lorsqu'il s'est agi de faire des blocs de grande taille en mousse d'argile mais il a très bien réussi à faire des agrégats légers de toutes dimensions en incorporant du plâtre ou du plastique aux mélanges, en vue de fabriquer des panneaux ou des plaques de finition pour les intérieurs.

Il nous a montré un produit intéressant consistant en un aggloméré en forme de plaque et constitué de petits éléments de mousse d'argile mélangés à du ciment et recouverts de plâtre pour avoir une surface lisse. Ces panneaux légers semblent être intéressants pour les revêtements de finition dans les sous-sols des maisons particulières et à l'intérieur d'édifices publics. Le coût de production de ces matériaux n'a pas été établi mais le coût des produits de base est pratiquement nul.

M. Macaulay nous a dit que d'utiliser cette liqueur résiduelle provenant des usines canadiennes de pâte à papier ne résout pas le problème de la pollution des cours d'eau car il faudrait pour utiliser toute la liqueur que tous les matériaux de construction utilisés au Canada soient faits en partant de cette liqueur, ce qui n'est pas près de se produire. Il pense toutefois qu'il faut voir en ces expériences un exemple d'utilisation importante d'un polluant industriel.

tribué les Canadiens allemands dans leur pays d'origine. L'Accord stipule que les pensions acquises en Allemagne peuvent être payées au Canada à des citoyens canadiens aussi bien qu'à des citoyens allemands."

Cet Accord est l'aboutissement de négociations prolongées entre les Gouvernements du Canada et de la République fédérale d'Allemagne. Les hauts fonctionnaires du ministère du Travail et des Affaires sociales de la République fédérale d'Allemagne, du Gouvernement fédéral et du Gouvernement de la province de Québec, qui ont pris part aux négociations, de même que les représentants de l'Alliance Trans-Canada de Canadiens allemands, Inc. étaient présents à la ratification.

Le ministre a en outre déclaré que "des négociations permanentes seraient maintenues entre les deux pays afin que la mise en application de l'Accord ne soulève pas de difficultés."